

## Procès-verbal de séance Séance du 19 janvier 2024

L'an 2024 et le 19 janvier 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

**Présents** : Mme Guillon Monika, M.ALBARO Michel, M.BREMARD Frédéric, M.TROGNON Luc, M.GIRARD Didier, M.MICHEL Vincent, M.DE LOBKOWICZ Wenceslas ; M.NEDELEC Olivier.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : GHISTE a donné pouvoir à Monsieur Michel ALBARO ; Madame Elisabeth GOARIN a donné pouvoir à Madame Monika GUILLON, Madame Hélène LENORMAND a donné pouvoir à monsieur Didier GIRARD, madame Arlette BERCHOT a donné pouvoir à monsieur Frédéric BREMARD

**Excusés sans avoir donné procuration** : Mmes HENRION Valérie, DEPOILLY Mélanie

**Absents** : M.MILLET Johann

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : Madame GUILLON Monika

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8
- Pouvoirs : 4

**Date de la convocation** : 15/01/2024

**Date d'affichage** : 15/01/2024

Quorum OK

**A été nommé(e) secrétaire** : Monika Guillon

### **Objet(s) des délibérations**

#### SOMMAIRE

- D\_2024\_01\_01 – Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- D\_2024\_01\_02 – Autorisation donnée à M.le Maire de signer la convention de mandat pour la réalisation du restaurant scolaire avec la SPL (groupe EAD)
- D\_2024\_01\_03 – Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- D\_2024\_01\_04 – Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe
- D\_2024\_01\_05 – Révision ou non du loyer du commerce « Sucre Glacé »
- D\_2024\_01\_06 – Approbation du plan de financement actualisé du futur restaurant scolaire et de subventions
- D\_2024\_01\_07- Tarifs funéraires pour les cavurnes

**Complément de compte-rendu :**

**Approbation des procès-verbaux de la séance précédente**

Le procès-verbal de séance du 08/12/2023 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de séance du 15/12/2023 doit être corrigé sur le point suivant : madame Castagnet décédée n'a pas été bénévole de la bibliothèque mais en revanche conseillère municipale pendant 18 ans.

La modification est approuvée,

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

**Réf : D\_2024\_01\_01**

Monsieur le Maire, indique aux membres du Conseil que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette).

M ALBARO Michel liste au conseil municipal toutes les dépenses d'investissement à voter avant le vote du budget. A savoir :

- Chapitre 20 Compte 203 Etude de densité terrain mont vallet : 5 134.60€ HT soit 6161.5 € TTC
- Chapitre 20 Compte 203 Etude environnementale terrain mont vallet : 2 640€ HT soit 3168€ TTC
- Chapitre 20 Compte 2313 AMO : jusqu'à l'appel d'offre architecte et fournisseurs pour la création du futur restaurant scolaire : 10 500€ HT soit 12 600 €TTC
- Chapitre 21 Compte 2183 Informatique (PC+écrans) pour un agent administratif : 1 200€ HT soit 1440 € TTC
- Chapitre 21 Compte 2184 Chaises pour l'école : 237.22 € HT soit 284.66 €TTC
- Chapitre 20 Compte 2051 Logiciel de maintenance : 7 050 € HT soit 8460 €TTC
- Chapitre 21 Compte 2135 1 Portes battantes sanitaires maternelles : 1 000€ HT soit 1200 €TTC

Total : 28 161.82€ HT soit 33 794 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :**

**Article 1** : de voter ces investissements avant le vote du budget,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ses investissements.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 26/01/2024

Et publication ou notification du : 26/01/2024

**Autorisation donnée à M.le Maire de signer la convention de mandat pour la réalisation du restaurant scolaire avec la SPL (groupe EAD)**

**Réf : D\_2024\_01\_02**

**Considérant** l'exposé de M. ALBARO Michel, la lecture du projet de contrat de mandat de réalisation Ave la SPL, l'intérêt de recruter un architecte et de faire réaliser des études pour présenter à nos partenaires financiers un avant projet définitif pour octroi des subventions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTTE** de contracter avec la SPL (groupe EAD) le contrat présenté au Conseil.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 26/01/2024

Et publication ou notification du : 26/01/2024

**Création poste adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe**

**Réf : D 2024 01 03**

**Considérant** l'exposé de M. ALBARO Michel, compte tenu de l'ancienneté de l'agent,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ**

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 26/01/2024

Et publication ou notification du : 26/01/2024

**Création poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe**

**Réf : D 2024 01 04**

**Considérant** l'exposé de M. ALBARO Michel, compte tenu de l'ancienneté de l'agent,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ**

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 26/01/2024

Et publication ou notification du : 26/01/2024

**Révision du loyer d'un commerce**

**Réf : D 2024 01 05**

**Considérant** l'exposé de M. ALBARO Michel : le commerce a plus de volume d'affaire mais la gérante doit faire face à de nouvelles taxes qui l'empêchent de se dégager un salaire. Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de garder la même réduction de loyer jusqu'au mois de septembre 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ**

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 26/01/2024

Et publication ou notification du : 26/01/2024

**Demandes de subventions pour le restaurant scolaire**

**Réf : D 2024 01 06**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'exposé de monsieur le Maire

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

TOTAL TRAVAUX H.T.	2 062 540 €
T.V.A. 20 %	412 508 €
<b>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</b>	<b>2 475 048 €</b>

**Considérant** que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit (montant calculé sur le HT) :

- Subvention Etat 40% 825 016 €
- Subvention Département 26.91% 555 000 €

• Subvention SNA 0.29%	6000 €
• Subvention CARSAT 4.99%	103 000 €
• Emprunt 7.27%	150 000 €
• Fonds propres (hors DO) 20.53%	423 524 €
• Fonds propres pour DO	23 500 €

**SOIT UN TOTAL DE 2 062 540 € (sans DO)**  
**SOIT UN TOTAL DE 2 086 040 € (avec DO)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DSIL pour l'année 2024,
- **SOLLICITE** du Département une subvention au titre du dispositif pour l'année 2024
- **SOLLICITE** de Seine Normandie Agglomération (SNA) une subvention pour l'année 2024
- **SOLLICITE** de la CARSAT une subvention pour l'année 2024
- **SOLLICITE** tout organisme susceptible de verser une subvention
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour ce projet, à lancer les travaux si les demandes de subventions reçoivent un avis favorable et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux et plus généralement la réalisation du projet.

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 26/01/2024

Et publication ou notification du : 26/01/2024

**Tarifs funéraires pour les cavurnes**

**Réf : D\_2024\_01\_07**

**Considérant l'exposé de M. ALBARO Michel,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** des tarifs suivants :

Concession+ cavurne pour 15 ans : 300€

Concession+ cavurne pour 30 ans : 500€

Dalles granit : 480€

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstentions : 0)

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 26/01/2024

Et publication ou notification du : 26/01/2024

**Points de la séance**

**Calendrier des séances du CM**

Les dates proposées conviennent. Le calendrier sera affiché en Mairie et sur le site internet

**Devis de géomètres et d'étude de sol argileux** sont présentés au Conseil dans le cadre de l'urbanisation des parcelles achetées par la commune rue du Mont Vallet. Les montants correspondent aux prestations demandées.

Devis de bornage : ils varient entre 1440 à 2838 € TTC

Devis sol argileux : ils varient entre 1296 et 1800€TTC

### Questions orales et tour de table

- **Question posée par Monsieur Wenceslas DE LOBKOWICZ** : ou en est-on des travaux de l'ossuaire et de la chapelle nez ?
- **Réponse** de Monsieur Michel ALBARO :
  - > les travaux de la chapelle nez sont en passe d'être finalisés. On attend la facturation. On va lui réécrire.
  - > les travaux de l'ossuaire ont débutés et devraient être finalisés d'ici quelques jours.
- 
- **Question posée par Monsieur Wenceslas DE LOBKOWICZ** : peut-on mettre au budget le relevage des tombes ?
- **Réponses** de Monsieur Michel ALBARO : nous devons d'abord finaliser l'ossuaire pour pouvoir entreposer les ossements et ensuite nous pourrions relever quelques tombes sachant que le cout pour chacune est d'environ 1000 €
- 
- **Question posée par M. Luc TROGNON** : quel est l'avancement des travaux de refecton du trottoir rue de l'école ?
- **Réponse** de Monsieur Michel ALBARO :
  - > c'est le syndicat de voirie qui a cette compétence. Les travaux doivent être votés en commission.
- 
- **Question posée par M. Luc TROGNON** : peut-on gardé un peu de goudron pour l'église ?
- **Réponse** de Michel ALBARO : on le fait systématiquement.
- 
- **Question posée par M. Luc TROGNON** : ou en est t-on des aménagements de sécurité rue Alfred de Vigny et rue Lamartine ?
- **Réponse** de Monsieur Michel ALBARO : les devis doivent être réactualisés et ensuite les travaux vont pouvoir commencer.
- 
- **Question posée par M. Wenceslas DE LOBKOWICZ** : quelle est la procédure pour être rattachée à la fibre ?
- > **réponse** de Monsieur Michel ALBARO : chaque administré doit demander le raccorder avec son fournisseur d'accès.

La (le) secrétaire de séance et le Maire ont validé le présent PV.

Séance levée à : 22:29

